

DÉLIBÉRATION Comité syndical du 29 avril 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-011

Objet : Approbation du Compte Financier Unique du Budget principal pour 2024 et affectation des résultats de l'exercice

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 22 avril 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de délégués représentés : 7

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 18 délégués présents + 7 pouvoirs correspondant à 61 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU, Emmanuel VIVET.

REPRESENTES :

Délégués du Département

Virginie THOBOR a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :

François VENNE a donné pouvoir à Pascal FOURNIER,

Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU,

Christian ROBACHE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL,

Claude LECINSE a donné pouvoir à Jean HELIE,

Jean-Pierre BARIANT a donné pouvoir à Christian PEUTOT,

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Alain BOULLOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric GRIMONT

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024 du budget principal du Syndicat et les Décisions Modificatives s'y rapportant,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de Seine-et-Marne Numérique,

Vu l'élection d'un Président spécial de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024 du budget principal,

Considérant que les comptes de l'exercice clos pour 2024 peuvent être constatés,

Considérant la proposition d'affectation du résultat 2024 du budget principal ci-dessous,

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	59 146,30 €
Dépenses d'investissement	12 079,66 €
Résultat d'investissement 2024	47 066,64 €
Résultat d'investissement 2023	208 108,59 €
Résultat brut d'investissement 2024	255 175,23 €
RAR Recettes	- €
RAR Dépenses	6 699,18 €
Solde RAR	- 6 699,18 €
Résultat net d'investissement 2024	248 476,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	2 248 692,32 €
Dépenses de fonctionnement	1 922 814,91 €
Résultat de fonctionnement 2024	325 877,41 €
Résultat de fonctionnement 2023	1 221 923,90 €
Résultat Brut de fonctionnement 2024	1 547 801,31 €

AFFECTATION DU RESULTAT

001 Résultat d'investissement reporté	255 175,23 €
Reste A Réaliser	6 699,18 €
1068 Affectation du résultat	- €
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 547 801,31 €

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2025,

Vu le rapport n°DCS2025-011,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (61 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

ADOpte sans réserve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal de Seine-et-Marne Numérique, présenté par le Président du Syndicat Seine-et-Marne Numérique.

AFFECTE, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025 du budget principal, le résultat de fonctionnement constaté pour 2024, **soit 1 547 801,31 € au chapitre 002 en recette de fonctionnement,**

AFFECTE, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025 du budget principal, le résultat d'investissement constaté pour 2024, **soit 255 175,23 € au chapitre 001 en recette d'investissement.**

Michel CHARIAU
Vice-Président en charge des Finances



Date de mise en ligne le 14/05/2025